

Mises en garde sanitaires illustrées sur les paquets de tabac

Pour quelle raison faut-il faire figurer des mises en garde illustrées sur les paquets des produits du tabac ?

Est-ce une obligation légale ?

En effet. L'Article 11 de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac stipule que :

« Chaque Partie, dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur de la Convention en ce qui la concerne, adopte et applique conformément à sa législation nationale des mesures efficaces pour faire en sorte que :

- a) le conditionnement et l'étiquetage des produits du tabac ne contribuent pas à la promotion d'un produit du tabac par des moyens fallacieux, tendancieux ou trompeurs, ou susceptibles de donner une impression erronée quant aux caractéristiques, effets sur la santé, risques ou émissions du produit [...]; et
- b) chaque paquet ou cartouche de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement et d'étiquetage extérieurs de ces produits portent également des mises en garde sanitaires décrivant les effets nocifs de la consommation de tabac et peuvent inclure d'autres messages appropriés. »

Les prescriptions pour les mises en garde sanitaires et les conditionnements et étiquetage ont été détaillées dans l'Article 11 et les directives pour l'application de l'Article 11 ont été adoptées par la Conférence des Parties.

Impact des mises en garde sanitaires illustrées sur les consommateurs de tabac

Les mises en garde sanitaires sur les paquets des produits du tabac permettent d'accroître la sensibilisation des consommateurs aux risques associés au tabac sous toutes ses formes. Les mises en garde sanitaires contenant des images montrant les effets des maladies et des informations associées à la consommation de tabac se sont révélés être un outil très efficace pour accroître les connaissances des fumeurs et influencer sur leur attitude, par rapport aux mises en garde sur lesquelles ne figurent que du texte. On a la preuve que les mises en garde sanitaires et les messages qui contiennent à la fois des images et un texte font mieux passer l'information aux analphabètes. Dans de nombreux pays dans le monde, comme en Australie, en Belgique, au Brésil, au Canada, en Thaïlande et dans d'autres pays encore, il apparaît que « les mises en garde sanitaires percutantes sur les paquets de tabac, en particulier les illustrations, sont une source d'informations importante pour les jeunes fumeurs et pour les habitants des pays où le taux d'alphabetisation est faible. Les images aident aussi à faire passer le message aux enfants, surtout aux enfants de fumeurs, qui sont le plus susceptibles de commencer à fumer. »

Comme le précisent les directives de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac :

« On a la preuve que, par rapport aux mises en garde sanitaires et messages qui se présentent uniquement sous la forme d'un texte, ceux contenant des images :

- ont davantage de chances d'être remarqués ;
- sont considérés comme plus efficaces par les consommateurs de produits du tabac ;
- conservent mieux leur impact au fil du temps ;
- font mieux passer l'information sur les risques pour la santé liés au tabagisme ;
- suscitent davantage de réflexions sur les risques pour la santé liés au tabagisme et sur le sevrage tabagique ;
- renforcent la motivation à renoncer au tabac et l'intention de le faire ; et
- suscitent davantage de tentatives de sevrage. »



Que représente un paquet de tabac ?

L'importance des mises en garde sanitaires sur les paquets de tabac ne peut être appréhendée sans étudier l'utilisation que fait l'industrie du tabac des conditionnements. Pour cette dernière, un paquet représente une publicité mobile, un message envoyé avec chaque fumeur, l'expression non seulement d'une marque, mais encore plus important, l'expression d'un style de vie.

Dans ces conditions, il est très important que les pays mettent en œuvre des mises en garde illustrées, tout d'abord en vertu de leurs obligations découlant de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, mais aussi en tant que stratégie pour contrecarrer l'image faussement attractive du tabac, pour révéler son impact mortel sur la santé et ses effets néfastes sur les autres aspects de la vie humaine, tels que son impact sur les économies nationales. Les mises en garde illustrées représentent l'outil ayant le meilleur rapport coût-efficacité pour lutter contre la publicité en faveur du tabac; grâce à celles-ci, le message sur le paquet accompagne les fumeurs et non fumeurs 24 heures sur 24, sept jours sur sept, partout.

Les mises en garde illustrées dans la Région

De nombreux pays de la Région de la Méditerranée orientale prévoient de mettre en œuvre des mises en garde sanitaires illustrées sur les paquets de cigarettes et Djibouti, l'Égypte, la République islamique d'Iran, la Jordanie et le Pakistan l'ont déjà fait. Toutefois, si les dimensions et caractéristiques de ces mises en garde varient d'un pays à l'autre, elles ont toutes les points communs suivants :

- Toutes les mises en garde contiennent du texte et une image.
- Les dimensions des mises en garde varient entre 30 et 50 % des deux faces principales du paquet.
- Les mises en garde sont utilisées tour à tour.
- Les mises en garde sont variées.
- Toutes les mises en garde sont rédigées dans les langues du pays.
- La législation sur le conditionnement et l'étiquetage ne permet pas le recours à des messages trompeurs.

Tous les pays de la Région mettant en œuvre des mises en garde sanitaires constatent des difficultés communes.

- Il n'existe pas de prescriptions pour la production des paquets vendus sur le marché et l'industrie du tabac en a tiré profit. Dans certains pays, l'industrie du tabac a tenté de modifier les dimensions habituelles du paquet pour diluer la mise en garde sanitaire.
- Les mises en garde sanitaires illustrées ne sont pas appliquées sur tous les produits du tabac dans tous les pays. Par exemple, le tabac utilisé pour les shisha n'a pas été intégré au nouveau système de mises en garde sanitaires illustrées dans la plupart des pays nommés ci-dessus. La question doit être traitée aux moyens de mécanismes innovants.
- La mise en œuvre des mises en garde sanitaires illustrées n'a pas éliminé l'utilisation de celles qui sont uniquement formulées sous forme de texte dans tous les pays.
- La pérennité des mises en garde sanitaires illustrées n'est pas assurée et aucun pays n'a introduit un conditionnement simple à ce jour.

Étapes dans l'introduction des mises en garde sanitaires illustrées

À partir du moment où les autorités nationales adhèrent au projet, il reste de nombreuses étapes à franchir avant de faire figurer des mises en garde sanitaires illustrées sur le conditionnement des produits du tabac. Ces étapes préparatoires sont présentées dans la Figure 1.



Le ministère de la Santé doit diriger le processus de décision concernant le calendrier de mise en œuvre, les tests pré-commercialisation et post-commercialisation pour les mises en garde sanitaires illustrées et le type de messages à utiliser.

Les mises en garde sanitaires doivent être testées avant la mise sur le marché ; ce qui est efficace dans un pays ne l'est pas nécessairement dans un autre (Figure 2).

L'information et l'implication du public sont essentielles pour garantir l'adhésion de la population aux mesures.

Les activités de communication relatives à la mise en œuvre des avertissements sanitaires illustrés doivent être appuyées par des campagnes de promotion à la radio, la distribution de brochures dans plusieurs types de lieux tels que les stations essence et les centres de soins de santé primaires.

Des tests post-commercialisation doivent être conduits avant de passer à un nouveau groupe de mises en garde sanitaires illustrées.

Figure 1. Étapes à réaliser avant de faire figurer des mises en garde sanitaires illustrées sur le conditionnement des produits du tabac

Les critères techniques pour les mises en garde sanitaires illustrées précisent que ces dernières doivent répondre aux exigences suivantes :

- Elles doivent être appliquées sur tous les produits du tabac sans distinction de marque ni de type de produits.
- Elles doivent être placées à la fois sur les faces avant et arrière (ou sur toutes les faces principales s'ils en existent plus de deux) de chaque paquet individuel et cartouche.
- Elles doivent être mises en évidence dans des zones d'affichage principales et, plus particulièrement au-dessus des zones d'affichage principales plutôt qu'en dessous pour augmenter leur visibilité.
- Elles doivent être positionnées de telle sorte que l'ouverture habituelle du paquet ne détruise ou ne cache pas le texte et l'image de la mise en garde sanitaire.
- Elles doivent être imprimées de manière à couvrir plus de 50 % des zones d'affichage principales et visant à couvrir autant que possible les zones d'affichage principales.
- Elles doivent être entièrement en couleurs (impression en quadrichromie), plutôt qu'en noir et blanc pour les images des mises en garde sanitaires et les messages.
- Elles doivent être renouvelées. Pour cela, on peut faire figurer simultanément plusieurs mises en garde sanitaires et messages ou fixer une date au-delà de laquelle la teneur de la mise en garde ou du message sera modifiée.
- Elles doivent être clairement définies par les Parties. Le nombre de mises en garde sanitaires et de messages qui doivent figurer simultanément doit être clairement précisé. Ne pas laisser ces décisions à l'initiative de l'industrie du tabac.
- Les mises en garde sanitaires doivent être exemptes de termes tels que « à faible teneur en goudrons », « légère », « ultralégère » ou « douce » « extra », « ultra » et d'un classement des marques ou d'un code couleur qui seraient utilisés pour indiquer des différences dans la composition des produits. Il s'agit de stratégies trompeuses.
- Leur financement doit être assuré par l'industrie du tabac en termes de coût de production et d'impression des mises en garde sanitaires sur les paquets de tabac.



Égypte :

Une enquête d'opinion publique a suggéré que l'image n'était pas bien comprise par le public ; certains y voyaient une ressemblance avec une chaussure ou la paume de la main.



Jordanie :

Une enquête d'opinion publique a suggéré que l'image était bien comprise mais que le message n'était pas clair.

Émirats arabes unis :

Une enquête d'opinion publique a suggéré que l'image était comprise mais qu'elle pouvait être plus percutante si quelqu'un était aussi représenté en train de fumer en arrière plan

Figure 2. Envisager de faire figurer davantage de mises en garde sanitaires et de messages sur toutes les faces de l'emballage, mais aussi sur les encarts et les surcharges